



La remise des prix était présidée par Louis Laugier, préfet de Savoie. Une large représentation des associations patriotiques, les lauréats, quelques parents, des enseignants et de nombreux élus étaient réunis autour d'Henri Maitre et Christian Desseaux, les deux derniers survivants savoyards du plus monstrueux génocide orchestré par l'homme. Photos Le DL/G.J.

La cérémonie de récompense des lauréats 2018 du Concours national de la résistance et de la déportation s'est déroulée, mercredi, au centre de Congrès le Manège, à Chambéry. Une manifestation orchestrée de main de maître par Pierre Desroche, président du Comité d'entente des mouvements de la résistance et de la déportation de la Savoie, Roselyne Kessler, secrétaire du Comité et Patrice Berthault, ancien directeur de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre. Les diverses allocutions ont salué le travail effectué par les équipes pédagogiques, l'apport historique des témoins de l'époque et la qua-

lité de l'investissement de tous les primés. Au cours d'une après-midi rehaussée par la présence des nombreux drapeaux et fanions des associations, la partie musicale a été assurée par un orchestre d'une quarantaine d'instrumentistes, placés sous la baguette de Laurent Celisse, directeur technique de la Fédération musicale de Savoie.

Depuis 1961, année de sa création par le ministère de l'Éducation nationale, ce concours se veut le relais de la mémoire. S'adressant aux collégiens en classe de 3^e et aux lycéens, il leur permet de continuer à porter le flambeau de la liberté. Et aussi de puiser, dans les leçons du passé, les

raisons de préserver les biens les plus précieux de notre société : la paix et la fraternité.

■ 30 élèves mis à l'honneur

Pour l'édition 2018, le jury national avait choisi de faire réfléchir les élèves sur le thème "s'engager pour libérer la France". Organisé à l'échelon départemental, le concours se décline sous la forme d'un devoir individuel ou d'un mé-

moire collectif. Cette année, jury départemental, présidé par Frédéric Gilardot, directeur académique des services départementaux de l'Éducation Nationale, et le coloriste Pierre Desroche (vice-président), a décidé de mettre avant le travail individuel 30 élèves (12 lycéens et 18 collégiens), et les mémoires collectifs réalisés dans 14 établissements (6 lycées, 8 collèges).

Guy JACQUEM

LE CHIFFRE

336

candidats ont participé, cette année, au concours individuel (soit 138 lycéens et 198 collégiens).